

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014

SNALC
FGAF

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur



**VALORISER
NOS MÉTIERS**



**INVENTER UN
SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER CHACUN
D'ENTRE NOUS**

**POUR TRAVAILLER EN PAIX
VOTEZ SNALC - FGAF**



▶ VALORISER

Le SNALC est le seul à revendiquer que les professeurs de lycée professionnel bénéficient de la **pondération de 1,1 sur les heures effectuées en cycle terminal**.

Le SNALC rappelle que les lycées professionnels constituent le premier canal de formation en alternance, bien avant l'apprentissage privé. **Le SNALC considère que seul l'apprentissage sous statut scolaire présente les garanties de sérieux dues aux jeunes en formation.**

Le SNALC entend faire reconnaître la **valeur des SEGPA et des EREA**, indispensables à la réussite d'élèves qui seraient perdus dans le système classique.

Les professeurs de lycée professionnel subissent une diminution constante de leur pouvoir d'achat. Le SNALC demande une **réelle revalorisation indiciaire**, la création d'un 12^{ème} échelon de la classe normale et revendique la création d'une **classe exceptionnelle** pour répondre à l'allongement de la durée des carrières.

Pour les **bi-admissibles**, le SNALC demande une bonification de 50 points d'indice ainsi qu'un accès accéléré à la hors classe et des facilités d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.

Le SNALC réclame une **augmentation significative des contingents de la hors classe pour les PLP**. Il revendique la **disparition du plafond de verre qui interdit aux PLP l'accès au corps des agrégés** quelles que soient les disciplines et tout particulièrement en enseignement général.



▶ INVENTER

Le SNALC propose, avec le «**lycée de tous les savoirs**», une rénovation de la voie professionnelle afin de recréer des **parcours en 4 ans** pour tous les élèves qui le demandent et pour offrir une **véritable initiation progressive aux métiers assortie d'une formation générale solide**, gage de possibilités ultérieures de formation supérieure ou de formation continue.

Le bac pro en 3 ans pour tous a été un échec : pertes d'heures pour les élèves et donc de postes pour les professeurs. Ces pertes d'heures ont affecté particulièrement les professeurs d'**enseignement général**, dont on néglige le haut niveau de connaissances : on leur impose des regroupements de classes n'ayant rien en commun, donc ingérables, ou la présence d'adultes en formation continue sous prétexte de lycées des métiers.

Le SNALC exige que les demi-groupes soient garantis dans toutes les disciplines qui le nécessitent.

Pour les mutations, le **mouvement actuel**, qui impose l'entrée en aveugle dans une académie, a montré ses limites et ses insuffisances. Nous demandons la création d'un **véritable mouvement national amélioré**, avec la possibilité de formuler des vœux précis sur des **postes** et sur des zones géographiques moins larges qu'une académie. **Cela augmentera les possibilités de mutation** et donc la fluidité du mouvement.



▶ PROTÉGER

Les lycées professionnels doivent demeurer sous la tutelle de l'État et non être absorbés par les collectivités locales.

Pour le SNALC, le CAPLP doit rester un **concours national** sanctionnant un haut niveau de qualification disciplinaire. Nous demandons une véritable **formation** à l'entrée dans le métier, en dehors de tout formatage idéologique, et un **service allégé** n'excédant pas un mi-temps devant élèves.

Nous revendiquons une augmentation significative des congés de formation, de sérieuses perspectives de formation professionnelle tout au long de la carrière ainsi que le **respect de la (des) discipline(s) de recrutement** pour enseigner dans le second degré et dans le supérieur.

Nous demandons la **suppression des tâches absurdes** (réunions inutiles, livrets de compétences,...). Le SNALC demande la suppression du CCF hors des périodes de formation en entreprise : il s'agit pour les enseignants d'une surcharge de travail injustifiée et d'une source majeure de **souffrance au travail**.

Nous revendiquons la création d'une véritable **médecine du travail** ainsi qu'un aménagement des fins de carrière. En cas d'atteinte à la personne ou à sa réputation, nous exigeons que la **protection légale** soit systématiquement accordée dès que le collègue la demande, comme le prévoit la loi.

**DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014,
C'EST VOTRE VOIX QUI PERMETTRA AU SNALC-FGAF DE FAIRE ENTENDRE VOS IDÉES.**